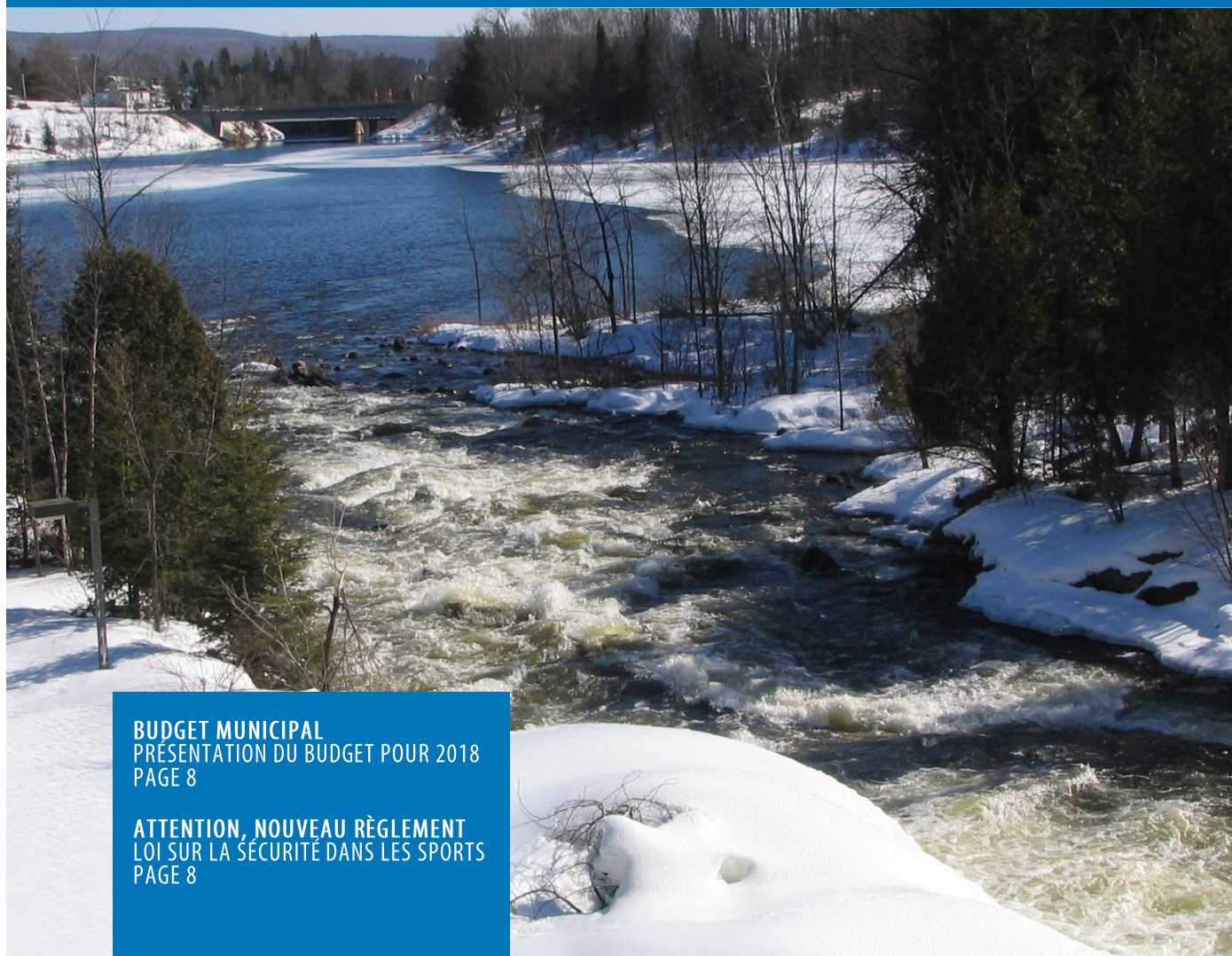


Le BEAU CÔTÉ DE LA VIE

Journal municipal

HIVER 2018 LAC-DES-ÉCORCES



BUDGET MUNICIPAL
PRÉSENTATION DU BUDGET POUR 2018
PAGE 8

ATTENTION, NOUVEAU RÈGLEMENT
LOI SUR LA SÉCURITÉ DANS LES SPORTS
PAGE 8

POLITIQUE FAMILIALE
OÙ EN SOMMES-NOUS? | PAGE 10 |





MOT DU *Maire*

BEAUCOUP DE BEAUX PROJETS !

En ce début de 2018, je tiens tout d'abord à vous souhaiter mes meilleurs vœux. Que tous vos souhaits puissent se réaliser et que la santé vous accompagne tout au long de l'année.

FIBRE OPTIQUE, PROJET OU RÊVERIE ?

L'année a commencé du bon pied avec l'annonce de la MRC d'Antoine-Labelle qui s'est fait octroyer une subvention de 26 millions de dollars par le gouvernement provincial et fédéral pour le projet d'internet haute vitesse.

La fibre optique sera donc le moyen qui sera privilégié pour desservir l'internet haute vitesse dans la MRC. Déjà le projet commence à prendre forme. Un conseil d'administration a été mis en place pour démarrer la première phase du projet.

Rendez-vous dans notre prochaine édition de notre journal municipal où je serai en mesure de vous en dire un peu plus long.

PROJET LA ROUTE À CROQUER, QU'EST-CE QUE ÇA MANGE EN HIVER ?

Ce projet est une initiative de la Table de concertation en sécurité alimentaire ainsi que du regroupement des partenaires en forme et en santé de la MRC d'Antoine-Labelle.

Nous croyons que notre municipalité peut avoir un rôle actif auprès des citoyens de notre région et l'idée de planter un îlot d'arbres fruitiers dans les deux secteurs de Lac-des-Écorces nous apparaît une occasion unique de jouer un rôle dans la réduction de l'insécurité alimentaire par le biais du développement de l'agriculture de proximité.

Le volet éducatif du projet est particulièrement pertinent, il nous donnera des outils pour assurer la pérennité de nos arbres, en plus d'initier de nouveaux citoyens à la culture écologique et à l'alimentation de proximité.

Surveillez notre site Internet pour tous les détails:

PIERRE FLAMAND, MAIRE

LAC-DES-ÉCORCES - PAGE 2



Votre CONSEIL MUNICIPAL

PIERRE FLAMAND, MAIRE

Membre d'office de tous les comités de travail

SERGE PICHÉ, CONSEILLER #1

Développement économique
Environnement, Urbanisme et CCU
Loisirs et Culture
Voirie

ALAIN LACHAINE, CONSEILLER #2

Développement économique
Fondation de la MRCAL pour l'environnement
Politique familiale et des aînés
Relation de travail

ÉRIC PAIEMENT, CONSEILLER #3

Bibliothèque
Environnement, Urbanisme et CCU
Loisirs et Culture
Politique familiale et des aînés

NORMAND BERNIER, CONSEILLER #4

Administration et Finances
Aqueduc et Égout
Incendie Lac-des-Écorces
Relation de travail
Voirie

PIERRE LAMOUREUX, CONSEILLER #5

Administration et Finances
Aqueduc et Égout
Office municipal d'habitation LDE
Fondation de la MRCAL pour l'environnement

YVES PRUD'HOMME, CONSEILLER #6

Développement économique
Incendie Lac-des-Écorces
Incendie SSIRK
Voirie
Conseil d'administration de la RIDL
Office municipal d'habitation LDE
Maire suppléant

Article

QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES ÉLUS ?

Au cœur de la démocratie municipale, le conseil municipal est composé d'élus.

QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL ?

Les élus réunis en conseil représentent la population; ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités de la municipalité et en administrent les affaires.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil veille à la qualité de vie de sa communauté. Les élus doivent toujours prendre leurs décisions dans l'intérêt des citoyennes et citoyens qu'ils représentent et seulement lors des assemblées du Conseil, sous forme de règlement ou de résolution.



Individuellement et en dehors des assemblées du Conseil, les élus ne peuvent pas prendre de décisions au nom de la Municipalité, sauf le maire ou la mairesse dans l'exercice de son pouvoir d'urgence.

Le Conseil prend généralement ses décisions à la majorité des membres présents. Il se réunit ordinairement une fois par mois, mais peut le faire plus souvent. Il peut aussi convoquer des assemblées spéciales.

QUEL EST LE RÔLE DES ÉLUS ?

Maire

La personne élue maire représente l'ensemble de la population de la municipalité. Elle préside les assemblées du Conseil et travaille en collégialité avec les autres membres du conseil. Elle possède aussi le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux,

assurant ainsi la transparence du Conseil municipal pour la communauté.

Conseillère ou conseiller

Plusieurs fonctions des conseillers influencent des décisions importantes pour leur milieu.

En plus d'assister aux assemblées du Conseil et d'y faire valoir les intérêts de leur communauté, les conseillers peuvent éclairer le Conseil sur des sujets particuliers. Ils peuvent en effet être nommés à des commissions ou à des comités ou encore se voir attribuer des dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le Conseil dans ses décisions.

Les conseillers ont l'obligation de voter à chaque proposition débattue lors des assemblées du Conseil, sauf s'ils sont en situation de conflit d'intérêts.

GRANDE VENTE-DÉBARRAS

LEVÉE DE FOND

Encore cette année, la Municipalité de Lac-des-Écorces est fière de vous inviter sous le dôme Uni-prix à une activité de financement originale au profit de son camp de jour. L'événement aura lieu le 26 et le 27 mai prochain de 9 h à 16 h .

RÉSERVEZ VOTRE PLACE DÈS MAINTENANT !

Environ 50 espaces d'une superficie de 12' x 12' sont disponibles au coût de 25 \$ par emplacement pour les deux jours. Pour réserver ou avoir plus d'information: Mélanie St-Cyr (819) 585-4600 p. 243

LE COMPTE DE TAXES 2018

Le rôle de perception 2018 est maintenant finalisé. Aucun changement significatif dans le compte de taxes 2018 par rapport à celui de 2017.

Le service des ordures passera de 156 \$ à 157 \$, alors que la taxe sur les immeubles non résidentiels (INR) diminuera de 0.175 \$ à 0.173 \$. La Municipalité sera, pour cette nouvelle année, en dernière année de son rôle triennal 2016, 2017 et 2018.

COMMENT FONCTIONNE L'ÉVALUATION MUNICIPALE ?

La valeur inscrite sur votre compte de taxes représente la valeur de votre immeuble en août 2015. C'est sur cette base qu'est calculé le montant de taxes foncières pour les années 2016, 2017 et 2018. La MRC d'Antoine-Labelle détient la compétence en matière d'évaluation foncière de toutes les municipalités membres de celle-ci.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Selon le règlement 214-2017 établissant les taux des taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception adoptés le 20 décembre 2017 :

- Quatre versements égaux, lorsque dans un même compte, le total de ce compte est égal ou supérieur à 300 \$;

- Les échéances 2018 seront le 16 mars, le 1^{er} juillet, le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre.

Des intérêts annuels établis à **15%** seront facturés sur les comptes échus.

OÙ ET COMMENT PAYER ?

- Les comptes sont payables à l'hôtel-de-ville, au 672, boul. St-François, en argent, par chèque ou par paiement direct du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h;
- Par la poste au 672, boul. St-François, Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0, par chèque ou mandat à l'ordre de *Municipalité de Lac-des-Écorces*, sans oublier de joindre votre coupon de paiement;
- Par paiement électronique via la Caisse Desjardins et, dans la plupart des autres institutions financières, en mentionnant le numéro de matricule à 18 chiffres.

La Municipalité ne se tient pas responsable des délais de traitement des institutions financières pas plus que ceux de la poste. Veuillez donc prévoir quelques jours supplémentaires au moment d'effectuer vos transactions.

COMMENCEZ L'ANNÉE DU BON PIED !

Vous avez pris les résolutions de bien manger et de bouger plus? Toutefois, tenir ses résolutions du Nouvel An est souvent plus difficile que de les prendre.

Les conseils suivants peuvent vous aider à manger plus

sainement :

Lisez les étiquettes alimentaires pour comparer et choisir des aliments plus sains. Le tableau de la valeur nutritive et le pourcentage de la valeur quotidienne peuvent vous aider à faire de meilleurs choix.

Limitez votre consommation d'aliments et de boissons riches en calories, matières grasses,

sucre et sodium.

Préférez l'eau à toute autre boisson et limitez les boissons sucrées, y compris le jus.

Faites place à plus d'activités physiques. Être physiquement actif ne veut pas dire courir le marathon. Monter l'escalier, ramasser les feuilles, promener votre chien, chaque geste compte.

Budget 2018

REVENUS

**TOTAL
des revenus
3 587 517 \$**

Taxe foncière – Sûreté du Québec	190 000 \$
Taxe foncière – Quote-part MRCAL	159 389 \$
Taxe foncière – Équipements supralocaux	100 000 \$
Taxe foncière générale	1 582 286 \$
Taxe foncière I.N.R.	31 543 \$
Tarifification services municipaux :	
- eau	179 086 \$
- égout	142 135 \$
- matières résiduelles	277 105 \$
- gestion des BFS	12 463 \$
- services de roulottes et 911	18 820 \$
Tarifification services de la dette :	
- eau	133 561 \$
- égout	32 442 \$
Paiements tenant lieu de taxes	48 974 \$
Autres revenus et services rendus	430 676 \$
Transferts gouvernementaux	249 037 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**TOTAL
des dépenses
3 587 517 \$**

Administration générale	738 796 \$
Sécurité publique	670 954 \$
Transport routier	990 552 \$
Hygiène du milieu	1 036 956 \$
Santé et bien-être	8 610 \$
Aménagement, urbanisme et développement	202 005 \$
Loisirs et culture	461 125 \$
Frais de financement	79 808 \$
Remboursement de capital	154 955 \$
Total des dépenses fonctionnement	4 343 761 \$
Amortissement	(586 952 \$)
Totale des dépenses avant affectations	3 756 809 \$
Affectations de fonds réservés	(169 292 \$)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**TOTAL
dépenses
d'investissement
204 500 \$**

Administration générale	16 500 \$
Sécurité publique	10 000 \$
Voirie municipale	89 500 \$
Hygiène du milieu	27 000 \$
Loisirs	61 500 \$
Taux de taxe foncière générale 2018	0.80 \$
Taux de taxe foncière I.N.R. 2018	0.173 \$
Cueillette de bacs	157.00 \$
Réseau d'aqueduc	242.00 \$
Réseau d'égout	217.00 \$
Immobilisations des BFS	11.00 \$
Dette eau potable – Secteur Lac-des-Écorces	184.00 \$
Dette égout – Secteur Lac-des-Écorces	50.00 \$
Dette eau potable – Secteur Val-Barrette	161.00 \$
Dette égout – Secteur Val-Barrette	46.00 \$
Secteur 911	45.00 \$



Ça bouge À LAC-DES-ÉCORCES

GRANDE VENTE-DÉBARRAS 26 ET 27 MAI, 9H À 16H

Dôme Uniprix, 245, rue de la Montagne

Fin de semaine de vente-débarras et d'animation sous le dôme Uniprix. Une cinquantaine de kiosques !

Info : Mélanie St-Cyr, (819) 585-4600 p. 243
www.lacdesecorces.ca



COURS DE YOGA MARDI DE 18H À 19H

245, rue de la Montagne
Coût : \$ (prix modique)

Info : Louis Laroche
(819) 585-4334

PRODUITS NATURELS 11 & 24 MARS, 7 & 22 AVRIL ET 13 MAI

Cours de fabrication
Info : Verlainne Monier
(819) 513-0396
info@verlaine.ca

ATELIER DE JARDINAGE 24 FÉVRIER ET 15 MARS 9H30-11H30

Qui : Famille enfant 0-5 ans

Quoi : Conception d'un
jardin de culture inté-
rieur Inscription requise

(819) 623-3009

Info : Anie Desjardins

La Mèreveille

(819) 623-3009

CAMP DE NEIGE 5 AU 9 MARS

Enfants de 5 à 12 ans
245, rue de la Montagne
Heure : 7h30 à 17h

Quoi : Les enfants sont
invités à venir participer aux
différentes journées
thématiques toutes plus
amusantes les unes que
les autres!

Coût : 20 \$ par jour (ou
18 \$ à partir du 2^e enfant)

Inscription : Mélanie
St-Cyr (819) 585-4600 p. 243
www.lacdesecorces.ca

QUOI FAIRE ... MARS / AVRIL / MAI

PATIN DISCO ! 2 MARS, 19H À 21H30

245, rue de la Montagne
Coût de l'activité : Gratuit

Info : Sonia Lortie Comité
des Loisirs (819) 436-0521

COURS DE PEINTURE MARDI DE 13H À 16H

245, rue de la Montagne
Coût : \$ (prix modique)

Info : Lyne Gaudrault (819)
440-7822

DÔME UNIPRIX

NOUVEAUTÉ

245, rue de la Montagne

Il y a désormais une patinoire extérieure éclairée! Vous aurez accès au chalet des patineurs sur les heures d'ouvertures

PATINOIRE SECTEUR VAL-BARRETTE

100, rue Picardie
extérieure

Consultez l'horaire :

[www.lacdesecorces.ca/
patinoires](http://www.lacdesecorces.ca/patinoires)

ATELIER D'ART PARENT ET ENFANT 10 MARS 14H À 16H30

245, rue de la Montagne
Coût : 5 \$/ enfant (3 \$ 2^e enfant et +)

Info : Mélanie St-Cyr (819) 585-4600 p. 243
www.lacdesecorces.ca

Thème : Des drôles d'oiseaux

Technique : Sculpture, découpage, collage, dessin et peinture

Vous avez des suggestions d'activités ? Vous êtes un promoteur et vous aimeriez nous présenter un projet ? Vous êtes bénévole et vous aimeriez vous impliquer lors d'une activité ? Communiquez avec le service des loisirs :

***Mélanie St-Cyr,
technicienne,
(819) 585-4600 p.243 ou
encore par courriel à
loisirs@lacdesecorces.ca***

***Pour tout savoir, visitez
notre site internet :
www.lacdesecorces.ca ou
www.facebook.com/
municipalitelacdesecorces***

Les activités ou les horaires peuvent être sujets à changement



SERVICE *Incendie*

L'UTILISATION DE FOYER, CONSEILS ET RÉGLEMENTATION

L'hiver, de nombreux appels logés au 9-1-1 sont en liens avec les feux de cheminée. Connaissez vous les distances de dégagement à respecter lors de l'installation de votre foyer? Connaissez-vous la fréquence à laquelle les tuyaux de cheminée doivent être ramonés?

DISTANCES DE DÉGAGEMENT

Premièrement, il est important de savoir qu'il y a des distances de dégagement à respecter de toutes matières combustibles. Si vous détenez un poêle à bois avec une homologation sur celui-ci, vous devez simplement respecter les distances mentionnés par le fabricant. Par contre, si vous détenez un poêle à bois non-homologué, vous devez respecter les distances établies par la norme CSA B-365 qui régie les installations de chauffage à combustion. La norme CSA B-365 demande un dégagement des murs, objets et toute surface combustible soit de 18 pouces de tous les côtés de l'appareil à combustion. Par contre, la distance peut être réduite de 50% si un écran convenable est installé. Consultez un professionnel du domaine pour vous assurer que l'écran de réduction est d'une bonne qualité.

RAMONAGE DE LA CHEMINÉE

Deuxièmement, le ramonage de la cheminée doit être effectué au moins une fois par année. Il est conseillé de ramoner celle-ci également à chaque tranche de 5 cordes de bois brûlé.

Le ramonage contribue à prévenir les incendies.

Il permet aussi :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

JASON CAMPBELL,
Technicien en prévention incendie SSIRK
prevention@lacadeseorces.ca

Saviez-vous que...

Si vous chauffez votre maison avec un appareil à combustion, vous devez obligatoirement détenir un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible comme l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane et le bois.

Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant. Il est impossible pour un être humain d'en détecter la présence. Le détecteur pourrait vous sauver la vie, pensez-y!

VOUS PRÉVOYEZ FAIRE DES TRAVAUX PROCHAINEMENT ?

Nous sommes vos partenaires et conseillers pour tous vos projets! Voilà pourquoi nous vous invitons à communiquer avec nous le plus tôt possible pour bien planifier vos travaux et ainsi vous assurer qu'ils rencontrent les dispositions des divers règlements.

Si vous désirez obtenir un permis ou un certificat d'autorisation, n'oubliez pas de prendre un rendez-vous. Il nous fera plaisir de vous renseigner sur les documents et les informations à fournir.

LES ABRIS DE STYLE TEMPO

À noter à vos calendriers que la date limite pour démonter les structures d'abris d'auto temporaire (style tempo) est le 1^{er} mai. En vous remerciant pour votre collaboration!

Pour en savoir plus, consultez : www.lacdesecorces.ca

ATTENTION, NOUVEAUX RÈGLEMENTS EN VIGUEUR DÈS MAINTENANT

Toujours dans une optique de protéger ses citoyens, la Municipalité appliquera désormais une nouvelle réglementation pour les deux patinoires de Lac-des-Écorces. Il existe un règlement sur le port d'équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace Québécois. En effet, le casque protecteur, le protecteur facial et le protège-cou sont obligatoires pour tous. Dès qu'une municipalité réserve sur une plage horaire la pratique du hockey, elle se doit de respecter le règlement que voici :

LOI SUR LA SÉCURITÉ DANS LES SPORTS

Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace du gouvernement du Québec (chapitre S-3.1, a. 55 et 55,2) :

Toute personne qui participe à une activité de hockey sur glace doit porter les équipements protecteurs suivants lorsque cette activité est exercée sur une aire de jeu ayant fait l'objet d'une réservation à cette fin :

- 1 un casque protecteur conforme à la norme Casques de hockey CAN3-Z262.1-M83 ou Casques de hockey CAN/CSA-Z262.1-M90, publiées par l'Association canadienne de normalisation ;
- 2 un protecteur facial complet conforme à la norme Protecteurs faciaux pour joueurs de hockey sur glace et de crosse CAN3-Z262.2-M78 ou aux types 1, 2 ou 3 de la norme Protecteurs faciaux et visières pour joueurs de hockey sur glace CAN/CSA-Z262.2-M90, publiées par l'Association canadienne de normalisation ;

- 3 un protège-cou conforme à la norme Protège-cou pour joueurs de hockey et de ringuette NQ9415-370 du 90-05-15, publiée par le Bureau de normalisation du Québec.

PRÊT DE CASQUES

Conscient qu'il peut parfois être dispendieux de se procurer de tel équipement, la Municipalité mettra prochainement à la disposition des citoyens (enfant ou adulte) quelques exemplaires pour l'emprunt temporaire.

PARTAGE DE LA GLACE

De plus, nous sommes conscients que depuis plusieurs années c'est une pratique courante de diviser la glace en deux, dans le secteur Val-Barrette, durant les heures de patin libre. Cette pratique a été mise en place pour permettre aux familles de venir pratiquer d'un côté de la glace du patin libre et de l'autre du hockey. Malheureusement, cette pratique est considérée dangereuse par notre compagnie d'assurance et fait donc partie des clauses non assurables. De ce fait, dès maintenant, cette pratique ne se fera plus et les citoyens devront respecter l'horaire affiché.

RONDE DE GLACE DANS LE SECTEUR VAL-BARRETTE POUR 2019

Considérant que plusieurs personnes aimaient pouvoir combiner le patin libre et le hockey, la Municipalité déterminera un rond de glace permettant la pratique de patin libre durant les heures de hockey.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

PLACE AUX *Familles*



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Comme vous le savez, depuis déjà plusieurs mois, le comité de travail se mobilise pour récolter les données nécessaires à la création de la politique familiale.

QUESTIONNAIRES

Pour ce faire, chaque citoyen a reçu à la maison un questionnaire leur permettant de s'exprimer sur divers sujets, tels que la diffusion de l'information local, les services de santé, l'environnement extérieur, les activités... En tout, c'est une centaine de questionnaires qui ont été reçus et compilés.

CONSULTATION PUBLIQUE

De plus, deux consultations publiques ont été organisées pour permettre à tous de

s'exprimer. Les convives étaient invités à prendre place à différentes tables de discussions animées par les membres du comité de travail.

Avec la compilation de toutes ces réponses, la chargée de projet, Mme Joannette, a été en mesure de créer un outil de référence qui servira grandement à l'élaboration de la politique familiale et du plan d'action triennal.

PROCHAINES ÉTAPES

Dans les prochaines semaines, le Comité se regroupera à nouveau pour finaliser la proposition d'une politique familiale. Celle-ci sera par la suite présentée au conseil municipal pour être approuvée.

Qui dit politique, dit aussi plan d'action! Le plan d'action comprendra quatre catégories : communication et information, soutien et services de santé, environnement extérieur et transport, participation aux activités et développement de la vie communautaire.

Le comité de travail ainsi que le conseil municipal organiseront par la suite un lancement officiel de la politique où les grands objectifs et les projets vous seront dévoilés.

Surveillez le site Internet de la Municipalité pour ne rien manquer!

À NE PAS MANQUER...

ATELIER D'ART PARENT ET ENFANT
Salle communautaire, 245, rue de la Montagne
10 mars, de 14h à 16h30

coût : 5 \$/ enf (3 \$ 2e enf et +)

Info : Mélanie St-Cyr
(819) 585-4600 p.243
loisirs@lacdesecorces.ca

Thème : Des drôles d'oiseaux
Technique : Sculpture, dessin collage, découpage et peinture





SERVICE *Des loisirs*

QUOI DE NEUF AU COMITÉ DES LOISIRS DE LAC-DES-ÉCORCES ?

LE RETOUR DU PATIN DISCO

La tant attendue soirée hivernale saura à nouveau en ravir plus d'un, alors que le dôme Uniprix se transformera en cabaret de lumières et de musique! Le dé-

sormais célèbre patin disco sera de retour le vendredi 2 mars dès 19 h, soit l'occasion parfaite pour introduire la semaine de relâche. Enfilez vos patins et vos plus colorés habits, puis profitez de cette célébration gratuite en famille ou entre amis!

BRAVO VALÉRIE !

Nous sommes forts heureux que la présidente Valérie Fournier ait été consacrée « Bénévole coup de coeur de

l'année » lors de l'événement hommage 2017.

Valérie n'a jamais compté ses heures, n'a jamais reculé devant quelconque défi. Son esprit représente une source intarissable d'idées teintées d'originalité et de projets d'ampleur. Sans aucun doute, elle incarne l'un des piliers du Comité des loisirs de Lac-des-Écorces.

Toutes nos félicitations Val; c'est amplement mérité!

DES NOUVELLES DE VOS BIBLIOTHÈQUES

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE ROMANS, DE REVUES...

Vous êtes un grand lecteur ? Vous aimez découvrir de nouveaux auteurs ou vous aimez simplement la nouveauté... Et bien, chez nous, nous avons la chance que nos bibliothèques fassent partie du réseau BIBLIO ce qui nous permet de pouvoir vous offrir une grande variété de nouveaux livres, et ce, chaque trimestre! N'hésitez pas à faire vos demandes spéciales.

Club de lecteur TD pour les jeunes du camp de jour

En nouveauté cet été, les jeunes de 5 à 12 ans auront la chance de pouvoir participer à un club de lecture à la bibliothèque de Lac-des-Écorces. Lire ne leur aura jamais paru si amusant!

Heure du conte

Vous aimez raconter des histoires ? Ça tombe bien, nous sommes à la recherche de personnes intéressées à animer des activités de l'heure du conte dans nos bibliothèques. Une formation sera offerte aux intéressés. Communiquez avec Mélanie St-Cyr (819) 585-4600 p. 243.

Saviez-vous que...

Encore cette année, grâce à Mme Lafrance, il y aura un tirage de deux chèques cadeaux d'une valeur de 25 \$ chacun pour Pâques. À chaque visite, les jeunes de 4 à 12 ans recevront un coupon de participation.





HORAIRE DES *Services*



Journal municipal

Prenez note que la prochaine édition du journal municipal sera publiée à l'été 2018. Si vous avez des sujets que vous aimeriez que l'on aborde, vous devez nous les faire parvenir au début du mois d'avril. Pour plus d'information, communiquez avec Mélanie St-Cyr, technicienne en loisirs au (819) 585-4600 poste 243 ou par courriel à l'adresse suivante : loisirs@lacadeseorces.ca.

Horaire du bureau municipal

Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.
Les bureaux sont fermés sur l'heure du dîner de 12 h à 13 h.

Horaire du bureau de l'urbanisme

Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.
Les bureaux sont fermés sur l'heure du dîner de 12 h à 13 h.

Prenez note qu'il est préférable de prendre rendez-vous avec une de nos deux inspectrices en bâtiment avant de vous présenter au bureau.

Hélène Poisson, (819) 585-4600, poste 223
Sandra Laberge, (819) 585-4600, poste 224

Horaire des bibliothèques

Secteur Lac-des-Écorces

570, boul. St-François, (819) 585-2555
Mardi et jeudi de 17 h 30 à 20 h
Mercredi de 9 h à 11 h
Vendredi de 12 h 30 à 15 h.

Secteur Val-Barrette

135, rue St-Joseph, (819) 585-3131
Lundi et Jeudi de 17 h 30 à 20 h.
Les deux bibliothèques ont le programme « Une naissance un livre ». Faites découvrir le goût de la lecture et des livres aux enfants de 1 an et moins et recevez un ensemble cadeau de lecture!

Pour nous joindre

Numéro de téléphone : (819) 585-4600
Numéro de télécopieur : (819) 585-4610
Adresse courriel : adm@lacadeseorces.ca
Site web : www.lacadeseorces.ca



Venez visiter notre page Facebook pour connaître tout ce qui se passe dans votre municipalité!